
Numéro de l'intervention: 008-2011
Type d'intervention: **Interpellation**
Déposée le: 13.01.2011
Déposée par: Schneiter (Thierachern, UDF) (porte-parole)
Cosignataires: 0
Urgente:
Date de la réponse: 06.04.2011
Numéro de l'ACE 601/2011
Direction: INS

Sciences islamiques à l'Université

Lors de la célébration du 176^e anniversaire de l'Université de Berne, Reinhard Schulze, professeur de sciences islamiques, a plaidé en faveur de la théologie islamique, sur le modèle de la théologie chrétienne, arguant qu'elle avait sa place à l'université.

Je prie le Conseil-exécutif de répondre aux questions suivantes :

- Que pense-t-il de cette revendication ?
- Prévoit-on d'introduire l'enseignement de la théologie islamique à la Faculté de théologie de l'Université de Berne ?

Réponse du Conseil-exécutif

Question 1

Introduire la théologie islamique à l'Université ?

Le discours académique prononcé par le professeur Reinhard Schulze (Institut des sciences islamiques et de la philologie orientale) en 2010 lors du Dies Academicus de l'Université de Berne sur le thème de l'Islam et de l'Université traitait notamment de la mission des sciences humaines, celle-ci consistant à transformer les débats sociétaux en objets scientifiques à vocation critique, donnant ainsi à la société la possibilité de reconsidérer sa vision du monde, ses normes et ses valeurs sur des bases rationnelles.

Dans son discours, le professeur Schulze a prôné l'introduction de l'enseignement de la théologie islamique, estimant que sans un tel enseignement, nous nous exposons à la prise de contrôle spirituelle des communautés islamiques par des profanes (souvent des personnes converties) prêchant un Islam isolant ces communautés de la société. Laissant ouverte la question des structures dans lesquelles pourrait s'intégrer la théologie islamique à l'Université, il a cependant souligné que le rejet d'une telle intégration dans le paysage universitaire nous exposait à une radicalisation de l'Islam et à la création de ghettos intellectuels islamiques.

Comme tout discours académique, le discours du professeur Schulze est une réflexion de fond (ici sur le rapport entre l'Islam et l'université). Le Conseil-exécutif ne s'exprime pas sur le contenu des discours académiques.

L'introduction de la théologie islamique dans les structures de l'Université nécessiterait l'engagement de processus complexes sur les plans international et national.

La création d'une faculté de théologie islamique à l'Université de Berne exigerait un arrêté du Conseil-exécutif. Par ailleurs, la mise en place d'une chaire ordinaire de théologie islamique à la Faculté de théologie ne pourrait aboutir que si une commission chargée des affaires structurelles reconnaissait son utilité et si la direction de l'Université approuvait la proposition de la Faculté. Il faudrait par ailleurs que le mandat de prestations conclu entre le Conseil-exécutif et l'Université prévoie la mise en place d'une filière d'études correspondante.

Question 2

Il n'est pas prévu d'introduire la théologie islamique à l'Université de Berne.

Au Grand Conseil